

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;
- Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;
- Vu le décret n°2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre National de Gestion ;
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n°2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature ;
- Vu l'arrêté du 15 février 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des attachés d'administration hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 24 février 2022, portant ouverture des concours d'admission au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> - Le jury des concours ouverts les 1^{er}, 02 et 03 juin 2022 pour l'accès au cycle de formation des 120 élèves attachés d'administration hospitalière est constitué comme suit:

M. Florent ABOUDHARAM	Directeur d'établissement sanitaire, social et médico- social, de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante « Harmonie » de Boissy- Saint-Léger (Val de Marne),
Mme Janette RFI AADI	Directrice d'hônital – Directeur des affaires médicales

Mme Janette BELAADI

Directrice d'hôpital – Directeur des affaires médicales au centre hospitalier de Martigues (Bouches-du-Rhône).

Mme Gabrielle DUBOIS

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale –représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins à Paris,

M. Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD Inspecteur général des affaires sociales honoraire – Représentant l'Inspection Générale des Affaires Sociales à Paris .../...

Mme Carine GRUDET Attachée d'administration hospitalière – Responsable

des affaires juridiques au Centre hospitalier de

Versailles (Yvelines),

Mme Valérie JOUET Inspectrice de l'action sanitaire et sociale - représentant

le Directeur régional de l'agence régionale de santé des

Pays de la Loire,

Mme Morgane KMIECIAK Attachée d'administration hospitalière – Responsable

du département de gestion du temps de travail au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (Indre et

Loire),

M Arnaud LAMI Maître de conférences – Faculté d'Aix-Marseille

M Philippe MARIN Directeur d'Hôpital – représentant le Directeur de

l'école des hautes études en santé publique à Rennes

(Ille et Vilaine),

<u>Article 2</u> - Le jury des concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats (une par concours) par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

Article 3 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Hubert GARRIGUE-GUYONNAUD.

<u>Article 4</u> - Le secrétariat du concours est assuré par le Bureau des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

<u>Article 5</u> - La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mai 2022

La Directrice générale

Eve PARIER